



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

L'établissement départemental de l'élevage (EDE) et le développement. Discussion par J. Golven  
M. Garrigues

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Garrigues M. L'établissement départemental de l'élevage (EDE) et le développement. Discussion par J. Golven. In: Économie rurale. N°99-100, 1974. Le développement agricole en France. pp. 65-70;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1974.2275>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1974\\_num\\_99\\_1\\_2275](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1974_num_99_1_2275)

---

Fichier pdf généré le 26/03/2019

# L'Etablissement Départemental de l'Elevage et le développement

par M. GARRIGUES, EDE du Calvados

La loi sur l'élevage du 28 décembre 1966 (titre II consacré à l'organisation de l'élevage), en instituant l'Etablissement Départemental de l'Elevage, lui a assigné un double but :

1. - Améliorer la qualité et la productivité du cheptel, et pour cela assurer l'identification des animaux, l'enregistrement des renseignements concernant les sujets inscrits à un livre zootechnique, l'enregistrement des productions des animaux soumis au contrôle de performance ;

2. - Orienter, coordonner, contrôler et, éventuellement, exécuter directement les actions collectives de développement concernant l'élevage dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur sur le financement et la mise en œuvre des programmes de développement agricole, et pour cela, essentiellement, assurer la recherche appliquée, l'information et le contrôle technique des vulgarisateurs.

De plus, l'EDE constitue le support légal des Instituts techniques professionnels de l'élevage.

Il correspond donc à un double besoin :

- d'une part : concentration des moyens et harmonisation des tâches ;
- d'autre part : recherche appliquée et établissement de références techniques utilisables dans la pratique.

Ce besoin avait déjà été perçu au niveau du Conseil National de vulgarisation qui avait suivi avec intérêt les créations spontanées des maisons de l'élevage, lesquelles, à des degrés divers, répondaient à ce même besoin.

## Les références sont particulièrement nécessaires en productions animales.

Si le conseiller ne peut pas démontrer à l'éleveur que ses conseils sont sûrs, en lui montrant les résultats de leur réalisation chez un éleveur moyen non discutable, son action sera stérile, tout au moins à brève échéance.

Pour élaborer ces références, il faut des données chiffrées. Il faut mesurer souvent, il faut mesurer longtemps car les cycles de productions sont longs, il faut mesurer dans beaucoup d'exploitations, car les facteurs inhérents à l'exploitation sont nombreux.

## Il faut en production animale beaucoup de conviction pour modifier une technique.

Les effets ont lieu surtout à moyenne et longue échéance, ce qui implique de modifier les actes quotidiens et entraîne des risques, des investissements, ou les deux.

Cette difficulté à déclencher une conviction valablement fondée, est également d'autant plus grande en élevage que l'absence de références et de mesures a laissé longtemps et laisse encore le champ libre à des conseils technico-commerciaux d'une valeur inégale qui peuvent, beaucoup plus facilement en production animale, persister à jeter le trouble dans l'esprit des éleveurs. Dans ce sens, la mise en œuvre de mesures, leur exploitation en vue de l'élaboration de références techniques et économiques, revêt un aspect de défense professionnelle appliquée.

Et si cela est vrai pour les *moyens* de production, cela est vrai aussi pour les *orientations* de production.

Nécessité de mesures, donc, mais comme les facteurs sont nombreux, l'exploitation des mesures ne peut être complète que s'il y a conjonction des diverses mesures de résultats techniques et confrontation avec les résultats économiques. Et pour rendre utilisables ces mesures, il faut mettre au point les combinaisons de mesures permettant de disposer de moyens de diagnostic sur la conduite des élevages.

Or, en productions animales, les mesures n'existaient qu'en vue de l'amélioration génétique du cheptel.

L'intérêt d'un échelon de coordination des organismes d'élevage est donc, d'abord, de tirer parti de ces mesures pour qu'elles servent à l'élaboration des références ; d'adjoindre les contrôles complémentaires nécessaires pour aller plus loin (alimentation, croissance, reproduction, état sanitaire).

## Mesures et vulgarisation.

Il y a donc intérêt tout particulier à ce que ces mesures existent chez les adhérents de GVA, car elles constituent des occasions et des moyens d'intervention pour le conseiller. Or, ces mesures sont déjà financées par l'Etat en vue de l'amélioration génétique du cheptel.

Le souci logique d'une efficacité maximum, l'imbrication de fait des actions d'amélioration génétique et de celles visant à l'amélioration des conditions de production et de sa consécration sur le terrain par la conception et la définition des rôles impartis aux Etablissements Départementaux de l'Elevage amènent à considérer qu'il serait éminemment regrettable, alors que le lourd travail de contrôle zootechnique est effectué, de ne pas y surajouter le travail léger de collecte de renseignements et de traitement qui permettrait d'ad-

joindre au contrôle de performances une « valeur ajoutée » dans un but de recherche et d'élaboration de références destinées à la vulgarisation. Mais, pour promouvoir la nécessaire participation des éleveurs à cette œuvre d'amélioration génétique, il importe que les contrôles et enregistrements faits chez eux ne soient pas uniquement conçus et exploités aux seules fins d'une amélioration génétique essentiellement collective mais qu'ils puissent leur apporter des services concrets et assez immédiats, en ce qui concerne la conduite de leur troupeau, ce qui correspond, par ailleurs, au souci de valoriser plus complètement le travail effectué.

### **Intérêt d'une recherche appliquée professionnelle, régionalisée et concrète.**

D'un autre point de vue, l'établissement de références constitue l'une des tâches essentielles de cet organisme de recherche appliquée que constitue l'Etablissement de l'Elevage.

*Or, il est particulièrement important qu'un échelon de Recherche appliquée professionnelle soit au contact des problèmes :*

— d'abord, pour qu'il y ait, près de la base, une claire connaissance des vrais problèmes, pour que leur étude puisse être entreprise sur place, pour que les travaux de la recherche puissent être orientés en conséquence, pour que s'établissent valablement cette nécessaire voie ascendante en plaçant en face des chercheurs ces interlocuteurs valables qu'eux mêmes souhaitent trouver.

— ensuite, pour maintenir, au niveau du Département, une part d'initiative en matière de recherche appliquée, condition sine qua non pour que les actions spécifiques de développement « collent » aux besoins, qu'elles ne risquent pas de le limiter à l'exécution de travaux « à la tâche » pour la réalisation de programmes élaborés à l'échelon national ou à la transposition d'orientations sans adaptation locale suffisante.

— enfin pour maintenir un échelon spécialisé d'information et de perfectionnement des Conseillers ; à cette tâche importante les chercheurs ont jusqu'ici souvent contribué, mais leur intervention directe à ce niveau n'est pas, en effet, rationnelle. Un relai s'impose, pour assurer une démultiplication efficace qui économise le temps des chercheurs tout en assurant une meilleure diffusion de leurs apports, mais aussi pour assurer le tri préalable et l'adaptation en fonction des problèmes régionaux, la liaison avec les résultats et observations des praticiens, une amorce d'insertion dans le contexte des exploitations.

Ce travail de « conditionnement » préalable des informations de la Recherche, les chercheurs n'ont pas

les éléments pour le faire, faute d'attaches locales au niveau des exploitations. Il en est de même, d'ailleurs, pour les spécialistes des Instituts techniques d'Elevage dont les actions de diffusion d'information doivent s'effectuer au travers des Etablissements départementaux, ou venir en appui et collaboration, et non pas les « court-circuiter » par des interventions directes, ce principe valant également, dans le cas des Instituts, pour l'ensemble de leurs actions à impact local.

Il faut pour cela, dans les Etablissements départementaux, des ingénieurs qui puissent assimiler tous les facteurs des problèmes posés aux éleveurs, qui soient « imbibés » de leur expérience, qui ne succombent pas à la tentation de la « prophétisation », et qui sachent conserver une claire conscience de la cause qu'ils servent et de la responsabilité qui s'y attache.

En résumé, l'Etablissement Départemental de l'Elevage, compte tenu de ses différentes activités, est amené à être en contact et à travailler avec plusieurs organismes différents au niveau du département. Il a donc, de ce fait, une mission importante de connaissance permanente et de coordination des actions d'élevage dans sa zone.

Avant 1969, les EDE de Basse-Normandie se rencontraient d'une façon informelle pour confronter leur programme de développement.

En 1969, la coordination a commencé à prendre forme, notamment en matière de recherche appliquée. Dès cette époque, un EDE était le maître d'œuvre d'une étude pour l'ensemble de la Basse-Normandie (1).

Les EDE de la Manche et du Calvados mettent du temps de techniciens à disposition pour la réalisation de l'expérimentation dans leur département respectif. L'EDE de l'Orne est chargé du dépouillement, et les conclusions de l'étude sont faites au niveau d'un collège technique.

D'autres expérimentations ont été faites dans le cadre de la Fédération des Groupements de Producteurs de Basse-Normandie (2).

---

(1) Par exemple l'Etude de la croissance optimale des génisses en vue du vêlage à 24 mois. *Maître d'œuvre* : l'EDE de l'Orne.

(2) Ainsi Production de taurillons au maïs grain humide conservé à l'acide propionique. *Maître d'œuvre* : EDE du Calvados.

Production de viande à partir d'une génisse abattue à 28 mois après un vêlage à 24 mois. *Maître d'œuvre* : EDE de la Manche (les exploitations suivies étant toutes dans le Calvados).

Le démarrage de l'Association Lait Viande en Basse-Normandie, a permis des rencontres régionales entre tous les organismes de développement. Le travail en équipe des techniciens de ces organismes pour l'élaboration des modèles a d'une part, permis de déboucher sur des références régionales et sur des modèles adaptés aux différentes petites régions ; il a permis d'autre part, au niveau du programme de développement, la création d'un Comité Directeur, comprenant les Présidents et Directeurs des SUAD, Centre de Gestion et EDE.

Les EDE de Basse-Normandie, sur le plan de leur action générale, se sont concertés pour promouvoir des actions techniques découlant d'une méthodologie précise : (par exemple : Gestion technique du troupeau laitier, gestion technique du troupeau de truies reproductrices).

Tout en mettant au point leur méthodologie, les EDE ont assuré la formation des agents susceptibles d'intervenir et en particulier les Contrôleurs laitiers et les Contrôleurs de Croissance.

Leur action a finalement été payante, puisqu'elle a permis une distribution des tâches entre tous les intervenants au niveau de l'exploitation.

La mise en place du système ne s'est pas fait sans problèmes, certains conseillers agricoles ayant du mal à devenir des conseillers d'exploitation, c'est-à-dire plus orientés vers la gestion de l'entreprise.

La formation technique s'est également étendue aux Agents de relations en culture, pour leur permettre la sensibilisation des éleveurs adhérents au PRAC.

### **Conclusion.**

Une bonne coordination demande du temps, du courage, et parfois même, une certaine abnégation : c'est plus une affaire de personne que de chapelle.

Pendant, en prenant conscience qu'aucun organisme n'est autonome et que le travail de chacun est bénéficiaire à l'agriculteur, la coordination est possible. Ensuite, il s'agit de définir le rôle de chacun dans des actions communes avec des responsabilités bien assignées. Naturellement, il faut pousser plus avant la coordination en s'attaquant aux problèmes des enregistrements nécessaires à l'action des différents organismes, et pour fournir à l'éleveur un tableau de bord complet.

La coordination est facilitée par les documents communs où chacun peut trouver les éléments dont il a besoin. Cette chaîne de documents est délicate à établir et demande beaucoup de temps (mise au point, diffusion, information et appui auprès des techniciens).

Grâce à la chaîne de documents, tous les techniciens « tirent » dans le même sens ; les éleveurs prennent conscience que les organismes recherchent l'efficacité dans une meilleure collaboration. Chaque organisme retire ainsi une meilleure valorisation de ses moyens, ce qui, tout compte fait, bénéficie aux agriculteurs.

# Discussion

par J. GOLVEN, Directeur du SUAD du Finistère

Dans les départements à vocation d'élevage, comme ceux de l'Ouest de la France où l'élevage représente plus de 80 % du produit brut agricole départemental, une dualité entre les EDE et les SUAD est à craindre.

1. *Le développement agricole est un phénomène global.* Il n'y aura pas de développement de l'élevage, si les actions de développement le concernant ne s'insèrent pas dans une politique globale de développement agricole. Il n'y aura pas d'autre part de développement agricole si ce développement ne s'inscrit pas dans une politique globale de développement de la région.

2. *Le développement agricole intéresse tout un milieu, toute une population, toute une région.* Il doit être l'affaire de tous et de chacun. Il importe donc que chacun y trouve sa place : le but final de l'ensemble des actions de développement agricole comme des actions spécifiques concernant l'élevage, est le service à rendre aux agriculteurs, aux éleveurs, au plus grand nombre d'éleveurs.

3. Il ne s'agit donc nullement de situer tel organisme au-dessus de tel autre, d'instituer des liaisons hiérarchiques et de subordination, mais bien plus de délimiter clairement les rôles respectifs de chacun, et les relations fonctionnelles qui doivent s'instaurer entre elles.

4. Il importe encore de ne pas considérer l'organisation, l'institution comme une fin en soi, mais bien comme un moyen au service des agriculteurs.

A ce sujet, M. Garrigues semble, à certains égards, plaider pour la défense d'une structure.

## Deux missions précises.

M. Garrigues fait état de deux missions précises dévolues à l'EDE : l'action génétique et l'action de recherche appliquée.

1. *L'action génétique* ne relève pas à proprement parler du développement agricole (bien qu'elle y contribue), puisqu'elle est financée sur le chapitre 44.27 du budget du Ministère de l'Agriculture.

2. *L'action de recherche appliquée* constitue pour l'auteur une activité essentielle du développement agricole. Mais il paraît intéressant de situer cette action dans le cadre général du développement agricole, qui comporte trois phases.

## Les phases du développement.

*La recherche et l'étude des problèmes.*

Les études (actions spécifiques de développement agricole) à entreprendre pour mettre au point les techniques de production doivent faire l'objet d'expérimentations très précises et très suivies. Ces expérimentations, surtout en productions animales, ne peuvent être conduites valablement qu'en stations ou fermes expérimentales.

*L'application des résultats de la recherche.*

Les résultats des expérimentations et des études effectuées en stations, avant de faire l'objet de diffusion et de vulgarisation, doivent être éprouvés dans plusieurs exploitations. Les nouvelles techniques doivent en effet pouvoir être intégrées dans le contexte global de l'exploitation et faire l'objet d'observations et d'enregistrements tant sur le plan technique qu'économique. Les exploitations de références, où se fera l'application des résultats de la recherche, serviront ainsi de relais entre la ferme expérimentale et l'ensemble des exploitations.

C'est particulièrement à ce niveau que doit s'établir une première liaison entre les ingénieurs spécialisés de l'EDE, les conseillers de recherche appliquée, les conseillers de groupements de base (Groupements de CETA et commissions spécialisées de GVA) et les conseillers de gestion.

*La diffusion, l'information, la vulgarisation.*

Les techniques ainsi mises au point devront ensuite être diffusées auprès du plus grand nombre d'agriculteurs. Si les équipes locales de vulgarisation avec leurs conseillers constituent un canal privilégié de la diffusion de l'information, toutes les possibilités de diffusion auprès de la masse doivent également être développées : presse circulaire technique, bulletins de liaison et d'information, réunions communales, campagne d'information.

## Le rôle de l'EDE.

Le rôle de l'EDE apparaît ainsi plus clairement par rapport aux autres organismes de développement agricole.

L'EDE peut alors être considéré comme un bureau d'études au service des agriculteurs et de leurs organisations, comme l'ensemble des techniciens mis à leur disposition. De même le Centre de Gestion pourrait apparaître comme un bureau d'études économiques.

Ainsi se précise mieux la *complémentarité* entre les bureaux d'études et les autres structures et services de développement agricole.

Le service technique et de gestion, à travers les organismes de base de développement agricole, a été et reste la structure essentielle du développement parce que ce service tend à toucher le maximum d'agriculteurs et est à l'écoute de leurs besoins. Je rejoins ici M. Garrigues : « Il est particulièrement important qu'existe un échelon de recherche appliquée professionnelle qui soit au contact des problèmes ».

De plus, le *développement agricole est un phénomène ascendant*. L'impact d'un EDE considéré comme bureau d'études, et de l'ensemble des organismes de développement agricole, sera d'autant plus important si ces différents organismes se préoccupent de répondre aux besoins des agriculteurs. D'où la nécessité d'une permanente concertation entre tous les organismes, à tous les niveaux : échelon local, échelon petite région, échelon départemental.

Si la recherche appliquée, l'expérimentation, les études constituent une mission fondamentale des EDE, considérés comme bureaux d'études, il importe parallèlement que l'EDE effectue une bibliographie sur l'ensemble des problèmes d'élevage et *transmette régulièrement cette information* à l'ensemble des agents du développement (chargés de diffuser l'information auprès du maximum d'agriculteurs).

Cette information peut être assurée par l'organisation de journées ou de sessions d'actualisation des connaissances, organisées conjointement par le SUAD et l'EDE pour l'ensemble des conseillers agricoles, et pas seulement pour les techniciens chargés du contrôle des performances.

Il importe en effet que les nouvelles techniques mises au point soient *diffusées auprès du plus grand nombre d'agriculteurs*. Les organismes de développement agricole : GVA, CETA, GVAM, Comités de petite région, avec l'aide de leurs conseillers et de leurs conseillères, sont les mieux placés pour assurer cette diffusion.

*Plusieurs méthodes d'intervention peuvent être utilisées.*

Les actions individuelles, bien que très efficaces, ne permettent de toucher qu'un petit nombre d'agriculteurs. Elles mobilisent un temps d'emploi important des conseillers. Dans la mesure où les conseillers sont mobilisés par ces interventions, ils sont moins disponibles pour les groupes et la masse. Il est donc utile d'envisager de faire supporter au moins partiellement le coût de ces services par les utilisateurs eux-mêmes.

Les actions de groupe, dans le cadre d'équipes locales, constituent toujours le moyen privilégié de la diffusion de l'information. L'équipe constitue en effet une structure dynamique qui permet l'échange, la réflexion, le progrès et l'action.

Les actions de masse doivent d'autre part être développées parce que ouvertes à l'ensemble des agriculteurs : campagne d'information, campagne de presse, circulaires techniques...

Dans la mesure où le conseiller agricole, à la base, est attelé à la tâche que nous venons de définir, il n'est pas concevable de limiter la fonction du conseiller agricole à la fonction de *conseiller d'exploitation*, c'est-à-dire « orientée vers la gestion de l'entreprise ».

Le conseiller d'exploitation ne sera un bon conseiller de gestion, un bon conseiller de synthèse que dans la mesure où il sera un bon conseiller technique.

Baser l'action technique sur le concret, le vécu, l'expérience de chacun, constitue la meilleure pédagogie du développement agricole. La technique conduit tout naturellement à la gestion, à la formation, à la promotion.

La coordination et l'harmonisation des programmes de recherche, appliquées au plan régional entre les EDE d'une même région de programme, constituent un élément très positif dans l'élaboration et l'exécution des programmes de développement. L'effort de coordination permet d'éviter les doubles emplois et d'utiliser au mieux les compétences de chaque établissement sur le plan régional.

En résumé, l'action des EDE dans le développement agricole est complémentaire de l'action des SUAD et des organismes locaux et départementaux de développement agricole. Il importe que se créent des échanges permanents entre ces organismes. Les possibilités d'échanges deviennent plus difficiles lorsque les structures deviennent plus indépendantes.

La loi sur l'élevage a créé les EDE après que le décret sur le développement agricole ait créé les SUAD. N'aurait-il pas été plus logique que, dans le cadre de la réglementation sur le développement agricole, ait été créé un service spécialisé ou une structure chargée plus particulièrement de coordonner les actions de l'élevage ?

Les problèmes de liaisons n'auraient-ils pas été plus facilement résolus s'il y avait eu au plan départemental, un seul employeur, une seule autorité ? L'harmonisation et la concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement agricole n'aurait-elle pas été plus grande ? Le partage des responsabilités et des tâches respectives de chacun, n'aurait-il pas été plus aisé parce que chacun se serait mieux situé ?